



CAISSE D'ÉPARGNE
AQUITAINE POITOU-CHARENTES

13ème challenge ASCEF marathon



La Rochelle le 30 novembre 2008



ASSOCIATION SPORTIVE
des Caisses d'Épargne de France





CAISSE D'ÉPARGNE

AQUITAINE POITOU-CHARENTES

Poitiers, le 30 avril 2008

Cher(e) ami(e) coureur(e),

La réputation du marathon de LA ROCHELLE n'est plus à faire. Il semble dès lors tout naturel de proposer aux coureurs du Groupe Caisse d'Épargne de disputer le challenge national ASCEF dans le cadre de cette prestigieuse compétition. Avec l'aide de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes et de son Comité d'Entreprise, nous sommes aujourd'hui heureux de vous inviter à ce 13^{ème} challenge ASCEF de marathon.

Pour bien terminer votre année sportive 2008, rien de tel que de vous fixer dès aujourd'hui comme objectif majeur votre engagement sur ce célèbre marathon.

Sachez que nous mettrons tout en œuvre pour vous offrir un week-end sportif de qualité qui vous permettra d'inscrire ce marathon de LA ROCHELLE à votre palmarès.

Dans l'attente de vous recevoir, nous vous souhaitons une bonne réussite sportive pour cette année 2008.

Le Comité d'Organisation

Contacts :

Laurent BEAUCHESNE

Tél : 05 49 44 50 54
06 03 31 02 33

laurent.beauchesne@ceapc.caisse-epargne.fr

Alain BONNOUVRIER

Tél : 05 46 97 61 95
06 08 76 51 12

asscef@wanadoo.fr

Frédéric BRANGER

Carole GARNIER

PROGRAMME MARATHON DE LA ROCHELLE CHALLENGE ASCEF 2008

SAMEDI 29 novembre 2008

A partir de **15 H** : accueil des participants à La Résidence Club La Fayette.

- ◆ Vérification des licences ASCEF
- ◆ Remise du cadeau ASCEF et cadeau CE APC
- ◆ Mise à disposition des chambres
- ◆ Retrait des dossards au village marathon

**ATTENTION : AUCUN RETRAIT DE DOSSARD SANS PRESENTATION D'UNE
PIECE D'IDENTITE, DU BON DE RETRAIT ET LE CAS ECHEANT DE VOTRE
LICENCE FFA 2009.**

19 H 00 :

- ◆ Pot d'accueil à la Résidence Club La Fayette – offert par l'ASCEF
- ◆ Pasta party à la Résidence Club La Fayette

DIMANCHE 30 novembre 2008

⊕ A partir de **6h** : Petit déjeuner

⊕ **7h30** : Départ groupé pour le 13^{ème} challenge ASCEF de marathon

⊕ **9h00** : Départ du marathon de La Rochelle

⊕ A partir de **13h00** : buffet à la Résidence Club La Fayette

⌚ **20h** : Cérémonie des récompenses et soirée de clôture

LUNDI 1^{ER} décembre 2008

⌚ A partir de **7h30** : petit déjeuner et départ.

Conditions Générales d'Inscription

- Inscription au Challenge :

Vous trouverez ci-après le bulletin collectif d'inscription pour les coureurs et les accompagnateurs (acceptés dans la limite des places disponibles).

Il est impératif de joindre à ce bulletin collectif, un bulletin individuel par coureur en y joignant soit une **licence FFA 2008** (et uniquement une licence FFA) soit un **certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition (seule formulation valable maintenant) de moins d'un an à la date du marathon.**

LE MARATHON DE LA ROCHELLE EST TRES POPULAIRE, LES ORGANISATEURS NOUS ONT GARANTI DES DOSSARDS JUSQU'AU 1^{ER} SEPTEMBRE.

IL NOUS SERA IMPOSSIBLE DE FAIRE DES INSCRIPTIONS AU DELA DE CETTE DATE, MERCI DE TENIR COMPTE DE CES IMPERATIFS.

Chaque participant au challenge devra être titulaire d'une licence ASCEF validée pour 2008.

- Annulation :

Jusqu'à un mois du challenge, pas de frais d'annulation

Entre un mois et 15 jours du challenge, frais fixes 50 euros

A moins de 15 jours du challenge, frais fixes 80 euros

A moins de 5 jours du challenge, la totalité du forfait

- Hébergement :

**RESIDENCE CLUB LA FAYETTE
Avenue de Bourgogne 17010 LA ROCHELLE**

Tél. : 05.46.68.64.64

www.residencelafayette.org

L'hébergement se fera en appartement de 4 personnes
A cet effet, nous vous invitons à remplir cette proposition de composition des appartements.

Hébergement

Proposition de répartition des appartements

Merci de remplir le tableau ci-dessous en indiquant 4 personnes par appartement.
Nous compléterons les chambres si nécessaire.

Nom de l'établissement		
N° appartement	Nom, prénom	Nom, prénom
1		
1		
2		
2		
3		
3		
4		
4		

Prestations

Forfait coureur : 160 euros

- L'hébergement de 2 nuits à la Résidence Club La Fayette
- La pasta party du samedi soir
- Les petits-déjeuners du dimanche et lundi matin
- Le dossard (pour les coureurs)
- Le buffet d'après course
- La soirée de clôture

Accompagnateurs : Ils seront acceptés en fonction des places disponibles, au tarif de **130 euros**

Bulletin de Règlement

Toute inscription ne sera prise en compte qu'après envoi du dossier d'inscription complet, accompagné du chèque de règlement de participation **au plus tard le samedi 16 août 2008.**

Forfait coureur : 160 euros Nombre de coureurs _____ X 160 = _____ euros

Accompagnateur : 130 euros Nombre de personnes _____ X 130 = _____ euros

Total : _____ euros

Etablir chèque global de : _____ euros

à l'ordre de : **CHALLENGE ASCEF MARATHON 2008**

à envoyer à l'adresse suivante : **Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes**
Alain Bonnouvrier – local ASCEF – Place Blair
17100 SAINTES

Plan d'Accès



Accès à la Résidence-Club La Fayette

PAR AVION :

Aéroport à 2 Km de la Résidence

EN TRAIN :

Gare de la Rochelle à 5 Km (Paris : 3h, bordeaux : 2h, Poitiers : 1h30, Nantes : 2h).
Transfert en taxi ou bus (ligne 10 puis 63)

EN VOITURE :

Autoroute A10 :

En venant de Paris, sortie 33, direction La Rochelle (60 Km).

En venant de Bordeaux, sortie 25 (69 Km).

Contournez ensuite La Rochelle par la route N 237 (périphérique) en prenant la direction « Ile de Ré ou Aéroport de La Rochelle ».

Prenez la sortie N 537 en direction de « Port de commerce, La Pallice, Chef de Baie ». Restez sur la voie de gauche et suivez la direction « Port de Commerce, Chef de Baie, Port Neuf ».

Au premier rond-point, prenez la direction « Port Neuf » (en face).

Au second rond-point, prenez la sortie du « centre ville » par l'avenue Guiton. Au troisième rond-point, empruntez la première sortie et suivez les panneaux indicateurs « Résidence-Club La Fayette ».

Renseignement et réservations

REGLEMENT MARATHON

- ARTICLE 1** La participation aux compétitions, nationales ou régionales, implique l'acceptation du règlement intérieur de l'A.S.C.E.F. La compétition est ouverte à tous les licencié(e)s A.S.C.E.F répondant aux articles 4 et 5 du règlement intérieur de l'A.S.C.E.F.
- ARTICLE 2** Les compétitions Régionales et le Challenge National, se disputeront selon le règlement officiel de la Fédération Française d'Athlétisme.
- ARTICLE 3** Les dispositions ci-après, viennent en complément du règlement officiel de la Fédération Française d'Athlétisme.
- ARTICLE 4** Le contrôle technique des épreuves sera assuré par des commissaires et des chronométreurs officiels. A défaut, capitaines d'équipes se réuniront pour désigner, soit par accord soit par tirage au sort, des bénévoles chargés d'encadrer la course.
- ARTICLE 5** L'organisateur et les participants se devront d'accepter et d'appliquer l'ensemble des règles officielles ou réglementaires de l'Association.
- ARTICLE 6** Tous les compétiteurs devront être présents sur le lieu de la compétition, un quart d'heure avant le début de l'épreuve. Toutefois, en cas de force majeure, il sera toléré un quart d'heure de battement, après l'heure fixée pour le début de l'épreuve. Passé ce délai, le compétiteur défaillant sera considéré comme étant forfait.
- ARTICLE 7** En cas de forfait délibéré, au cours des qualifications régionales ou du challenge national, le coureur défaillant ne participera pas à la compétition l'année suivante, son équipe devra supporter les conséquences financières de son forfait.
- ARTICLE 8** Les frais de sécurité et d'assistance seront supportés par l'ensemble des participants.
- ARTICLE 9** L'A.S.C.E.F. sera représentée, au Challenge National, par un Délégué, qui aura pour mission d'assister l'organisateur dans le contrôle des licences, les tirages au sort, la tenue des résultats, les classements. Le Délégué contrôlera les mesures prises pour le bon déroulement des épreuves. Il confiera, pour un an, le Challenge A.S.C.E.F. à l'équipe Challenger.
- ARTICLE 10** Le nombre de participants d'un même Etablissement pourra être limité si les possibilités d'accueil de l'organisateur l'exigent.
- ARTICLE 11** La distance de l'épreuve, pour toutes les catégories, est la distance officielle du marathon soit 42 Km 195.
- ARTICLE 12** Pour les classements par équipes, les concurrents seront répartis dans les catégories suivantes :
- | | <u>Seniors</u> | <u>Vétérans</u> |
|------------------------|--|---|
| Hommes | - 40 ans | Vétérant 40 ans – 49 ans
Vétérant 50 ans et plus |
| Dames | regroupement de toutes les concurrentes en une seule catégorie.
Pour les classements individuels, les concurrents seront répartis dans les catégories suivantes : | |
| | <u>Seniors</u> | <u>Vétérans</u> |
| Dames et Hommes | - 40 ans | V1 40 – 49 ans
V2 50 – 59 ans
V3 60 ans et plus |
- ARTICLE 13** Outre le classement général, l'organisateur établira pour chaque catégorie, des classements individuels. Ces classements seront portés à la connaissance des participants.
- ARTICLE 14** Un Challenge National A.S.C.E.F. sera attribué, dans chaque catégorie de concurrents, à l'équipe dont le total des temps des trois premiers coureurs sera le plus faible.
- ARTICLE 15** Un Challenge dénommé "Challenge Entreprise" sera attribué à l'Entreprise classée première par addition des places obtenues par leur premier coureur dans catégorie.
- ARTICLE 16** Super Trophée Entreprise : Le résultat de ce challenge ASCEF par équipe sera pris en compte pour l'attribution du Super Trophée Entreprise en fonction du classement de la meilleure équipe de chaque entreprise. Selon la discipline, seront retenues toutes les catégories existantes récompensées par un challenge ASCEF (hommes, femmes, senior, vétéran). Le règlement complet en vigueur de ce trophée servira de base au calcul des points attribués.

Bulletin d'inscription 2008 / Entry form 2008

Course limitée à 8 500 participants / Race limited to 8 500 runners

Nom / Last name
Prénom / First name
Sexe / Sex M F Nationalité / Nationality
Date de naissance / Birthdate [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Tél.
Club FFA / Pass Running (photocopie licence obligatoire)
Adresse / Address
Code postal / Postcode Ville / City
E-mail
Meilleur temps en 2007 ou 2008 / Personal record 2007 or 2008 H [] [] MIN [] [] SEC [] []

Droit d'inscription / Registration fee

Puce comprise (si vous possédez une puce, veuillez nous contacter) /
Chip included (but if you have one, please contact us)

- 29 € jusqu'au 15/06/2008 / until 15th June 2008
- 35 € jusqu'au 01/09/2008 / until 1st September 2008
- 42 € à compter du 02/09/2008 / as from 2nd September 2008
- Gratuit pour les demandeurs d'emploi à hauteur d'une indemnisation ASSEDIC mensuelle de 1000 € maximum. Joindre votre dernier talon de paiement ASSEDIC datant de moins de 2 mois (Only runners residents of France).

Je m'engage à restituer la puce ou à verser la somme de 15 €

- Je suis licencié(e) F.F.A., je joins une photocopie de ma licence ou de mon Pass Running en cours. Pour ceux inscrit avec une licence 2007/2008 ou un Pass Running expiré, vous devrez nous fournir votre licence 2008/2009 ou votre Pass Running valide ou un certificat médical daté de moins d'un an à la date de la course, lors du retrait des dossards. / I have a french athletics licence, I send a copy of my current licence. Those registered with a 2007/2008 french sporting licence have to provide us their 2008/2009 french sporting licence or a medical certificate dated less than one year, on marathon date, to keep out their bib number.
- Je ne suis pas licencié(e) F.F.A., je joins un certificat médical (ou sa photocopie) de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de la course. I send a medical certificate enclosed, testifying that I'm fit to participate in running competitions dated less than one year, on marathon date.
- Oui, je souhaite bénéficier de l'assurance annulation et j'ajoute 4 € aux frais d'inscription sur le même versement (cf. règlement art. 20) / Yes, I want to subscribe to an annulation guarantee and add 4 € to the registration (see settlement art. 20)

Pasta party du 29/11/2008 à partir de 19h30

Adulte : x 10 € = €
Enfant (-12 ans) : x 6 € = €

Handisport Tarif : 15 €

Semi Marathon Fauteuil / wheelchair T53/T54 ■ T52 ■
Marathon Non voyant / blind runners ■

Départ 9h00 / Start 9.00 a.m.

IMPORTANT

Je reconnais et accepte que par le seul fait de mon inscription, je m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement du Marathon de La Rochelle Serge Vigot 2008. I hereby recognise and accept that, by virtue of my registration, I undertake to abide by all the provisions of the attached regulations governing Marathon of La Rochelle Serge Vigot 2008.

C.N.I.L.

"Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs". Pursuant to the law named "Informatique et Liberté" dated January 6, 1978, you have the right of access and rectification of the personal information related you. Through us you might receive information or offers from other companies or associations. If you do not wish to receive this, simply write to us stating your name, address and if possible your bib number.

Modalités de paiement / Payment methods

Par chèque à l'ordre de / cheque made out to /
Marathon de La Rochelle
ou par carte bancaire sur notre /
or by credit card consulting our /
web site : www.marathondelarochelle.com

Only for runners residing outside of France
Account to be credited Transfer Account number
ASSOCIATION DU MARATHON DE LA ROCHELLE
IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1864 5004 0104 9472 8756 205
BIC (Bank Identifier Code) CEPA FRPP 864

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement disponible sur demande ou sur notre site internet. / I admit having taken knowledge of the settlement available on request or on our internet site.

Date : Signature :

